

(1)

(N° 230.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1879.

Crédit supplémentaire de 75,000 francs au Budget du Ministère des Affaires
Étrangères pour l'exercice 1879 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MACAR,

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs explique suffisamment les raisons qui obligent le Gouvernement à solliciter un crédit supplémentaire au Budget des Affaires Étrangères.

La création récente de trois postes diplomatiques devait nécessairement provoquer des dépenses qui ne pouvaient figurer au Budget de 1879.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

Bⁿ DE MACAR.

Le Président,

LÉOPOLD DE WAEL.

(1) Projet de loi, n° 216.

(2) La section centrale, présidée par M. DE WAEL, était composée de MM. DE MACAR, GOBLET D'ALVIELLA, LIPPENS, LEFEBVRE, ALEXANDRE JAMAR et WOESTE.